



Bonne Année 2020

Les Carrelets Charentais

Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Le mot du Président

Une décennie vient de clore notre histoire : elle a été marquée par des épreuves climatiques qui nous ont meurtris mais aussi par des moments intenses comme la reconnaissance de nos installations «au patrimoine de la Charente Maritime» et la mise en place d'une structure nationale avec la création de «l'Union des Carrelets de l'Arc Atlantique».

En un mot : NOUS EXISTONS !

2019 a été une année de transition et d'affirmation de nos actions qu'elles soient culturelles, journalistiques ou festives. Le fait que nous soyons sollicités par de nombreux médias montre l'intérêt suscité par nos installations et nous engage à donner le meilleur de notre passion.

Je tiens personnellement à féliciter les adhérents fidèles qui nous soutiennent et s'engagent depuis des années. J'accueille avec plaisir les nouveaux qui nous rejoignent au gré des mutations semestrielles et j'encourage ceux qui hésitent à rejoindre nos rangs, car nous aurons besoin de toutes les énergies et de toutes les compétences pour répondre aux défis de la prochaine décennie, en particulier la sauvegarde du milieu naturel et pour nous ... la mer, les accès à nos installations et leur entretien.

C'est pourquoi je vous souhaite à tous la santé qui nous confère l'énergie dont nous aurons besoin.

BONNE ANNÉE 2020 !

Patrick BELLOUARD

Un mot sur la gestion de l'anguille...

L'anguille est devenue un poisson mis sous « surveillance ». Les mesures pour reconstituer les stocks sont mises en application depuis 2007. Les plus importantes visent à réduire la pêche commerciale et à limiter la pêche récréative avec des mesures spécifiques à ces deux exercices. Ce volet nous intéresse et il m'a paru utile de vous rappeler que la Charente Maritime a l'inconvénient d'être gérée par deux bassins versants : Loire-Bretagne pour l'Aunis, Adour-Garonne pour la Saintonge dont la limite se situe au sud de la plage de Chatellaillon. Chaque bassin a une réglementation différente autorisant la pêche : au nord du 1er Avril au 31 Août, au sud du 1er Mai au 30 Septembre. Heureusement sur le DPM nous ne sommes pas astreints au carnet de captures.

Pour terminer sur une note d'humour : si vous pêchez par hasard «l'anguille arc-en-ciel» évoquée dans les contes d'Aunis Saintonge et dont le timbre du grelot attaché à son cou prévenait les habitants du donjon de Pons d'un danger imminent, ne vous fiez pas à ce tintement pour vous avertir de l'arrivée d'un garde si vous êtes en infraction !!

Patrick BELLOUARD

**Assemblée Générale 2020 : samedi 28 mars 2020, 9h
Salle polyvalente du Marouillet (Le Passage, 17340 YVES)**

**Repas à 13h : Restaurant l' «Air Marin»
Rue du Maquis de Bir Hakeim, 17340 YVES**



N°62

Janvier 2020

Sommaire

- Le mot du Président
- la gestion de l'anguille.

Les carrelets ailleurs :

- France «Côte de Jade» ...
- Italie «Costa dei Trabocchi» ...
- Cambodge «Angkor» ...
- Inde «Kerala» ...

- Compte rendu du CA du 20 décembre 2019 (extraits)

- La recette de tante Alice :
Cabillaud laqué au cacao

Les statistiques 2019 du site carrelets-charentais.com

Exemple de janvier 477 visiteurs, 3012 visites, 4292 pages vues (+ 38 % ...)

- janvier :	477-3012-4292
- février :	285-510-1589
- mars :	339-565-1489
- avril :	439-584-1588
- mai :	341-447-1016
- juin :	437-593-1902
- juillet :	449-659-1798
- août :	600-786-2095
- septembre :	377-572-1539
- octobre :	446-617-1164
- novembre :	464-614-1051
- décembre :	455-628-1702

- Total : 5109 - 9587 - 21222

Les pages les plus visitées dans les derniers mois : les annonces et les vacances d'emplacements.

Les carrelets ailleurs ... France, Loire-Atlantique, Pornic ...



Les filets ne sont pas fixés sur des cadres mais sont tenus aux coins par des arceaux courbes...

Les carrelets ailleurs ... Italie, côte adriatique, les «trabocchi»



Les «trabocchi» italiens se trouvent sur la côte est de l'Italie, sur la mer adriatique, province de Pescara et de Chieti («Costa dei Trabocchi»). Ils sont souvent transformés en restaurants avec terrasses et vue sur mer ...

Andrea EVANGELISTA

Crédits photos : Bernard TURBOT, Jacques JALLADE, Gilles DAVID

Les carrelets ailleurs ... Siem Reap (Angkor), Cambodge ...



Sur la rivière qui descend de Battambang pour se jeter dans le lac Tonlésap, non loin de Siem Reap (Angkor). Les particularités de cette installation sont qu'elle est sur une rivière et qu'elle est installée sur radeau pour suivre les fluctuations du cours d'eau (saison sèche/des pluies). Toutes les habitations de cette région sont sur pilotis et les bâtiments « officiels » sont sur radeau : bar, épicerie, église, temples, gendarmerie. Les photos sont prises en saison sèche, donc à l'étiage. Les plantes flottantes en amont sont des jacinthes d'eau.

Jacques JALLADE

Les carrelets ailleurs ... Kerala, Inde, les «filets chinois» ...



Cette méthode de pêche aurait été importée en Inde entre 1350 et 1450 par des marchands de la cour d'un empereur Chinois. On les voit dans le Kérala dans les environs de Kochi (Cochin) sur le lac Vemban. Un système de contrepoids facilite les montées et descentes du filet. Jacques JALLADE

A) Compte rendu des actions menées depuis le dernier CA.

- **Projet d'extension de la réserve naturelle nationale du Marais d'Yves** : Patrick BELLOUARD a assisté à la réunion du 24 septembre 2019 présidée par le Préfet de Charente-Maritime. Il a pu rappeler à cette occasion le souci d'un certain nombre de nos adhérents quant à la préservation des accès à leurs installations dont ils bénéficient actuellement. Il a donné l'exemple de la Baie de l'Aiguillon où un compromis a été trouvé pour préserver l'accès, sur la réserve, aux pontons de pêche au carrelet. Il a aussi rappelé, en qualité d'ancien Président de société de chasse, les difficultés d'accès qui pourraient survenir pour un certain nombre de chasseurs « à la tonne » propriétaires à la fois du terrain et de leurs installations. Dans le même esprit, Madame MARCILLY, Maire de Fouras, a rappelé l'existence du projet « Vélocéan » soutenu par la municipalité, dont la mise en œuvre pourrait être mise à mal par des dispositions punitives d'accès aux territoires intégrés au nouveau périmètre de la réserve. L'encadrement progressif de toutes les activités de loisirs (quads, moto-cross, chasse, pêche au carrelet ou filets calés, vélo, promenade, etc..) lié à l'extension de la réserve devrait permettre un partage équitable de l'espace entre les activités humaines de détente et « la nature ». En l'absence de compte-rendu de cette réunion, il semble difficile d'en dire plus.

- **DDTM, Commission d'attribution** : nous avons participé à la « Commission d'attribution » de la DDTM du 6 décembre concernant les 23 emplacements à attribuer, avec un **total de 45 demandes** réparties inégalement sur 20 emplacements. 13 emplacements ont été attribués et tous les bénéficiaires ont été destinataires d'un courrier des « Carrelets Charentais ». Le Procès-verbal de cette réunion est en ligne sur le site à la rubrique « Commission d'Attribution ».

B) Le Calendrier des Marées 2020 :

- Notre « calendrier des marées » est imprimé en **7000 exemplaires** depuis le mercredi 4 décembre et nous avons deux nouveaux annonceurs : les « Bouchers Régionaux » d'Angoulins et l'EARL Bideau (huîtres et moules) de Marsilly.

C) L'Écho des estuaires n° 62 (Janvier 2020) :

- **Faute de proposition d'articles à publier**, le prochain Écho des Estuaires fera une large place aux « carrelets d'ailleurs ... » (Bretagne, Italie, Cambodge, Inde) pour illustrer l'universalité du concept que l'UCAA (« Union des Carrelets de l'Arc Atlantique », dont nous sommes membre) voudrait voir inscrit au « patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ».

- **Un rappel sera fait dans l'Écho des Estuaires des périodes d'ouverture de la pêche à l'anguille (cf. Écho N° 58, p. 3)**. Si la réglementation change avant l'AG, Laurent RENAUD le fera savoir aux participants le 28 mars 2020.

D) Organisation de l'AG 2020:

- **La date du samedi 28 mars 2020, 9h est confirmée.**

- **L'AG aura lieu dans la Salle Polyvalente de YVES : Le Marouillet, « Le Passage », 17340 YVES** (GPS 46.04239 -1.04427).

- Le tarif du repas (apéritif offert par l'association) est fixé à 25€ et sa réalisation est confiée au **restaurant de l'« Air Marin », Rue du Maquis de Bir-Hakeim, 17340 YVES** (GPS 46.01896 -1.05172).

La recette de Tante Alice

Cabillaud laqué au cacao (pour 4 personnes)

4 dos de cabillaud, 600 g de poireaux en fines rondelles, 2 cuillerées à soupe d'échalotte, 100 g de cacao amer, 1/2 verre de vin rouge, 2 cuillerées à soupe de porto, 2 cuillerées à soupe d'huile de pépins de raisins, 1 cuillerée à soupe de canelle en poudre, 30 g de beurre, sel.

1) Salez les dos de cabillaud et passez-les dans le cacao.

2) Faites cuire les rondelles de poireau 8 minutes au micro-ondes, salez, saupoudrez de canelle et mélanger. Poursuivez la cuisson encore 5 minutes, ajoutez le beurre et mélanger de nouveau.

3) Faites chauffer l'huile dans une poêle et faites cuire le cabillaud 5 minutes à feu très doux. Remplacez le par l'échalotte, laissez fondre 3 minutes à feu moyen. Déglacer la poêle avec le vin, la sauce de soja et le porto.

4) Laissez réduire et passez les dos de cabillaud quelques secondes dans cette sauce pour les laquer.

5) Servez avec les poireaux à la canelle.

Bon appétit, tante Alice